

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 Juin 2015

1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BATI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ENERGIE – ENERGIES RENEUVELABLES

Mr MARY indique au conseil que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci.

Restaurant scolaire :

Mr MARY informe le conseil que le branchement du nouvel appareil (vario-cooking) nécessite le changement du câble qui relie l'armoire principale à l'armoire de la cuisine ainsi que deux disjoncteurs.

En effet la consommation du nouvel appareil est très importante (40 ampères), il faut pouvoir atteindre 160 ampères si tout fonctionne en même temps.

Mr MARY présente le devis qui s'élève à 4026 euros et précise qu'un câble provisoire a été installé en attendant les travaux pour permettre d'utiliser le vario-cooking.

Il faudra plusieurs jours de travail pour le câblage définitif.

Compteur global de la salle : 250 ampères

Ecole H. DES :

Mr MARY indique qu'il a reçu un second devis concernant la restructuration du réseau informatique de l'école Publique et qu'il doit rencontrer une 3^{ème} entreprise.

1^{er} devis : entreprise FRADIN BRETTON (6534 € TTC)

2^{ème} devis : Entreprise CETP mais plus cher (8683.82 € TTC)

3^{ème} devis : Entreprise AUGER, en cours

Salle de sport :

Mr MARY souhaiterait que tout dysfonctionnement constaté à la salle de sport soit signalé rapidement à la mairie.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAIN

Mr RENAUDET informe le conseil que la commission s'est réunie le jeudi 4 juin et fait le point des affaires en cours :

Chemins :

Mr RENAUDET signale qu'il faut compter environ 5 semaines pour le curage des fossés.

Il précise que la commission devra établir un programme d'entretien pour 2015 et propose de commencer par le Bois Morin et la Chapelle Saint Martin.

Il rappelle que le curage est fait 6 m en amont et en aval des entrées de champs.

Mr RENAUDET se charge de demander un devis pour la location d'une pelle.

Il indique que les employés communaux devront être 2 pendant le curage et le débarnage et qu'il faudrait planifier les travaux pour septembre.

Ancien Matériel :

Mr RENAUDET informe le conseil qu'il y a du matériel ancien et inutilisé aux ateliers communaux (Cuve fioul, tondeuse hélicoïdale....) et propose de s'en débarrasser en mettant une annonce sur le Bon Coin.

Accord du conseil.

Chapelle de Nantilly :

Mr RENAUDET signale que les racines d'un sapin rentrent dans la chapelle. Il propose de le faire couper.

Accord du conseil, mais il faudra prévenir le voisinage et la personne qui s'occupe de l'entretien de la Chapelle avant.

Numérotation des villages :

Mr RENAUDET indique que les N° de maisons pour les villages ont été livrés.

Les plaques et leur fixation seront distribuées dans les boîtes aux lettres avec un courrier d'accompagnement.

Rond-point RN 149 / RD 177 / Rue du Stade / Rue du Commerce :

Jardin :

Mr RENAUDET pose la question de l'entretien du jardin qui a été acheté en prévision du rond-point. Des personnes seraient peut-être intéressées pour l'entretenir ?

Il y a environ 700 m², cela pourrait convenir à 2 ou 3 personnes.

Accord du conseil.

Un avis sera passé dans le bulletin municipal et le site internet.

Statue :

Mme PICHERIT demande qui peut nettoyer la statue du carrefour.

Peut-être que les employés communaux pourraient passer un coup de karcher.

Divers :

Mr RENAUDET présente un devis de l'entreprise CETP pour le remplacement d'un candélabre vandalisé devant la salle des fêtes : 420 €. Accord du conseil pour le remplacement.

Mr le Maire informe le conseil que le SDIS a prévenu la commune qu'un poteau gênait l'accès à une borne incendie devant chez Mr GUINEFOLEAU. Mr RENAUDET a été vérifié sur place, finalement il y a assez d'espace pour accéder à la borne.

Mme PUYJALON fait part d'une demande qui lui a été faite par Mr CYPRIEN concernant le balayage des rues. Apparemment, la balayeuse ne serait pas passée dans l'impasse. Mr RENAUDET le signalera pour qu'elle ne soit pas oubliée la prochaine fois.

Mr GROLLEAU demande si 4 passages par an sont justifiés.

Mr RENAUDET répond que oui.

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

APS :

Mme TURPEAU indique que le comité de pilotage des rythmes scolaires s'est réuni le 21 mai.

Malheureusement, il manquait Mme PETIT (présence des parents, de la coordinatrice des APS, de la Directrice de l'école Notre-Dame et des membres de la commission jeunesse).

Mme TURPEAU précise qu'il est nécessaire de redéfinir les termes : désormais les APS (Activités Péri-Scolaires) seront appelées les TAP (Temps d'Activités Péri-éducatifs) afin d'harmoniser l'appellation sur tout le territoire de l'Agglo2b.

- Effectif 3^{ème} période : 163 enfants le mardi, 156 le vendredi sur 210 environ sur la commune

Organisation 2015/2016 :

Lors de la réunion du Comité de Pilotage, Mme ROBERT a évoqué la possibilité d'intégrer les APC (Activités pédagogiques complémentaires = soutien scolaire) dans les TAP.

Les enfants n'auraient donc pas à aller en APC avant ou après la classe = journée plus courte pour les enfants.

Mme TURPEAU a soumis l'idée à Mme PETIT car cela ne peut se faire que si les 2 écoles se mettent d'accord. Mme PETIT a informé la municipalité que les instituteurs de l'école Henri Dès étaient favorables à l'intégration des APC aux TAP 1 h le mardi.

Mr GROLLEAU demande si cela est toléré par l'académie.

Mme TURPEAU lui répond que cela se fait déjà dans l'académie.

L'organisation serait donc la suivante pour les enfants concernés :

- Récréation de 15 h à 15 h 15
- APC de 15 h 15 à 16 h 15
- Puis réintégration au groupe qui rentre des TAP à 16 h 15

La coordinatrice, Elise BARCQ, organisera un forum des TAP en fin d'année scolaire. Les parents seront conviés à assister aux activités et ils pourront poser des questions en fin de séance.

Les inscriptions devront être faites avant la rentrée et ensuite les enfants pourront choisir différentes activités (3 choix). Les classes d'âge seront mélangées afin de créer une nouvelle dynamique et favoriser le tutorat.

Mme TURPEAU signale que la commission enfance s'est réunie le 27 mai :

RESTAURANT SCOLAIRE :

Mme TURPEAU indique que le Vario-cooking est installé. Il fonctionne bien et est très appréciable au niveau de l'ergonomie

Le fournisseur prévoit de faire une demi-journée de formation à la rentrée pour Mmes MOREAU, TURPAULT et VIAUX.

La programmation est semblable à celle du four, ce qui rend l'adaptation plus rapide.

Les 2 anciens outils ont été enlevés et repris par le fournisseur.

Conseil des jeunes :

Il s'est réuni le vendredi 5 juin. 9 jeunes étaient présents pour travailler à l'organisation des travaux derrière l'église.

Les jeunes se rassembleront 2 demi-journées en juillet pour gravillonner les allées qui seront au préalable décaissées par les employés communaux.

Les randonnées chichéennes en seront informées.

Mme TURPEAU indique qu'elle doit rencontrer les directrices d'écoles car les jeunes veulent faire un diaporama et le présenter aux élèves de CM2 afin de leur expliquer le rôle du conseil et les inciter à les rejoindre.

Mme TURPEAU informe le conseil que les jeunes désirent également participer au Téléthon en fin d'année avec l'Association Chiché humanitaire qui vient d'élire un nouveau bureau. Ils tiendront une animation toute la journée début décembre.

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Madame PICHERIT indique que la commission s'est réunie le 2 juin et fait le compte-rendu aux membres du conseil :

6 JUIN :

Mr BOCHE et Mr MARY sont passés dans les différents commerces pour le ravitaillement. Mr le Maire a fourni le bois pour le méchoui et Mr CHATRY s'est occupé du mouton et des mogettes... ceux qui n'aiment pas le mouton avaient du poulet grillé... La commune a remis une WONDERBOX à Mr CHATRY pour sa retraite et les employés communaux lui ont offert du matériel de pêche. Un lot de consolation a été remis aux derniers du concours de pétanque. Les photos de la journée sont visionnées.

14 JUILLET :

Animation :

Le groupe JEPS a envoyé son devis pour l'animation, il s'élève à 350 euros. L'association demandait la gratuité des boissons et des repas pour 8 personnes. La commission n'étant pas d'accord, Mme PICHERIT leur a expliqué que le but est que les associations fassent du bénéfique. Ils sont donc d'accord pour payer leur repas. Concernant les répétitions dans le local musique de la salle des fêtes, cela se passe très bien. Il y a une bonne cohabitation avec les enfants. Il manque juste les claustras. Mr le Maire et Mr RENAUDET se chargent de le rappeler aux employés communaux.

Buvette et repas :

Le bilan de la réunion avec les 3 associations a été positif, ils se répartissent les tâches... Le menu adulte est fixé à 12 euros et le menu enfant à 6 euros. Ils ont fait le tour de leur association, ils seront tous au nombre de 10 personnes voire plus pour le foot... Mr MARY demande comment se feront les inscriptions pour le repas. Mme PICHERIT indique que les inscriptions seront prises en mairie sans règlement préalable. Mme PICHERIT informe le conseil que le Stock-car demande une caution de 2000 euros pour les friteuses et qu'il faut que ce soit les associations qui donnent la caution. Mais elle propose que la commune s'engage à prendre en charge la réparation s'il y a un problème. Mr BOCHE pense que la somme est élevée, les membres du conseil lui précisent que de toute façon le chèque n'est pas retiré.

Publicité :

La commission a élaboré les affiches du 14 juillet, elles seront tirées à la mairie sur du A3. De la publicité sera faite sur Collines FM et dans la presse afin d'annoncer le programme. Mr AUDEBAUD a emmené les 2 anciennes banderoles chez le publiciste afin qu'elles soient remaniées avec les bonnes infos. Devis Frouin Publicité : 236.40 euros pour une banderole.

Mr le Maire demande au conseil si c'est indispensable de faire des banderoles ?
Mr CHOLOUX suggère d'en mettre qu'une sur la charrette parallèle à la route au Pressou.
Accord du conseil : une seule au Pressou

Fanions, balles :

Mme PICHERIT a été voir Mme GRELLIER qui demande si CFCA pourrait créer des chiffres et lettres comme pour les 100 bornes.

Le conseil pense qu'on peut faire plus simple pour faire les fanions.

Mme TURPEAU dit qu'il ne reste pas assez de temps, peut-être à prévoir pour l'année prochaine.

Mme PICHERIT ira en informer Mme GRELLIER.

Les ballons ont été commandés chez PLASTIMOUS.

Autre suggestion : créer des vaches grandeur nature en carton en plus des obstacles.

A étudier en commission.

JOURNEES DU PATRIMOINE :

Mme PICHERIT signale au conseil que Mr DE CANECAUDE demande un service à la municipalité à l'occasion des prochaines journées du Patrimoine. Ils seront absents mais ils aimeraient que la Chapelle soit ouverte au public. Ils souhaiteraient donc que la municipalité se charge de l'accueil. La Commission est d'accord sur le principe mais pense qu'il faut déterminer si cela se fera sur les 2 jours ou que le samedi ou le dimanche... Il faudra tenir en parallèle des permanences à la Mairie.

Mr GROLLEAU fait remarquer que s'ils font une telle demande, c'est qu'ils font confiance à la commune.

Avis du conseil : Ok sur une journée : le dimanche

Mme PICHERIT se charge d'en informer Mr DE CANECAUDE.

e) COMMUNICATION

Poste :

Mr le Maire confirme la fermeture de la poste cet été :

- fermeture du 20 juillet au 14 août inclus
- La supérette VIVAL assurera certains services du lundi au samedi de 8 h à 13 h et de 15 h à 19 h 15 + le dimanche de 8 h 30 à 12 h 45

Jury d'assise : tirage au sort le 11 juin pour le canton de BRESSUIRE

Assemblées générales :

Mr le Maire fait le point sur les assemblées générales qui ont eu lieu depuis la dernière réunion de conseil :

Associations Familles Rurales le 19 mai :

Présence de Mr MARY, Mme TURPEAU, Mme MORO, Mme ROBIN, Mme TALBOT-FRADIN

Inquiétude au niveau de l'Agglo2B pour les prises en charge financières.

Halte-garderie : baisse de la fréquentation, réflexion sur la communication

Couche lavable : trop cher, la structure ne s'y retrouve pas

Football Club Chichéen le 29 Mai :

Bonne participation des adhérents.

Beaucoup de changement dans le bureau.

Nouveau bureau élu : co-présidents Messieurs Th. SAUZE et A. RENAUDIN.

Les changements semblent s'effectuer en douceur.

Assemblées générales à venir :

Tennis de Table : le 12 Juin à 18 h 30

Mr le Maire demande qui peut y aller pour représenter la commune car il est retenu par ailleurs.
Mme PICHERIT ira.

Chiché S'Ouvre : le 12 juin à 20h30

Présence de plusieurs conseillers municipaux

Le Rural : 15 juin à 20h30

Mr le Maire ira.

La Cuma : 16 juin à 20h30

Mr le Maire étant en conseil communautaire, Mr GROLLEAU représentera la commune

Conseil d'école : le 30 juin à 18 h 30

Mr le Maire sera en réunion avec les maires de l'Agglo2b et Mr MARY sera en déplacement.
Mme TURPEAU représentera la commune. Mr BOUSSARD pourra peut-être également être présent.

Prochaines réunions du conseil municipal :

Les lundis 6 Juillet, 7 Septembre et 5 Octobre à 20 h 30.

Thouaret :

Mr le Maire et Mr BOCHE ont participé à une réunion.

Etude sur 3 barrages : Berthomelière, Chantegros et Rochette (Chiché riverain)

Objectif : continuité écologique donc les poissons doivent pouvoir passer et repasser + évacuation des sédiments nécessaire.

Mr le Maire pense qu'à terme les barrages de la Berthomelière et de Chantegros disparaîtront.

Le barrage de Rochette doit être arasé.

Mr GROLLEAU demande : que se passerait-il si un propriétaire refusait l'accès à la rivière ?

Mr le Maire rappelle l'enquête publique qui a déclaré le projet d'intérêt général donc les propriétaires risquent de ne pas avoir le choix.

3. ALLEE DES 4 BORNES :

GEOMETRE :

Mr le Maire explique qu'il faut reprendre la délibération pour faire appel à un géomètre.

En effet, il rappelle au Conseil municipal que par délibération n°18-2015 en date du 9 mars 2015, il avait été décidé de retenir la société ALPHA GEOMETRE domicilié 84 boulevard de Poitiers 79300 BRESSUIRE, pour un montant de 684 € TTC.

Or, cette délibération s'appuyait sur celle du 7 février 2011 qui a été annulée par le Tribunal Administratif.

Il convient donc d'en reprendre une nouvelle.

Après délibération, les membres présents décident (Vote : 2 abstentions, 17 Pour)

- D'annuler la délibération n° 18-2015 et de la remplacer par cette nouvelle ;
- de retenir ALPHA GEOMETRE pour la somme de 684 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

DESFFECTATION ET ALIENATION DES CHEMINS RURAUX DES BRANDES et DE LA MAISON DES BRANDES dits « ALLEE DES 4 BORNES »

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

VU le Code Rural et notamment l'article L 161-10 ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente du Conseil Général en date du 19 avril 2010 se prononçant pour le déclassement au titre du P.D.I.P.R. de l'allée communale des 4 bornes inscrite au PDIPR (voir délibération jointe en annexe) ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique qui a eu lieu du 23 novembre 2010 au 10 décembre 2010 portant notamment sur les projets de désaffectation à usage du public et d'aliénation des chemins ruraux figurant au cadastre « chemin rural des brandes » et « chemin rural de la maison des brandes » ;

Considérant que la commune est propriétaire de ces chemins ruraux faisant partie de son domaine privé ;

Considérant que la commune propose un chemin de substitution à « l'allée des 4 bornes » ;

Considérant l'engagement signé des propriétaires pour laisser le libre accès au public du site même des 4 bornes ;

Considérant que la commune propriétaire de « l'allée des 4 bornes » souhaite mettre en vente ce chemin rural ;

Le maire propose au conseil municipal, la désaffectation des chemins ruraux des brandes et de la maison des brandes (dits « allée des 4 bornes ») et par suite leur aliénation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter à bulletin secret :

Nombre de votants : Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstentions : 1

Il est donc décidé :

- De désaffecter les chemins ruraux des brandes et de la maison des brandes (dits « allée des 4 bornes ») afin de pouvoir opérer la mise en vente et procéder à leur aliénation ;
- D'autoriser le maire à engager les démarches correspondantes.

AUTRES DELIBERATIONS :

Mr le Maire indique qu'il conviendra de prendre 2 autres délibérations en septembre : une pour la vente de l'allée et une pour l'achat du bois.

VALIDATION PROCEDURE DE SUBSTITUTION :

Mr le Maire indique qu'il a rencontré les représentants du Conseil Départemental (Mr MONTURIER et Mr PERIGAULT) afin de valider la procédure de substitution du chemin actuel des « Quatre Bornes » par le nouveau situé sur la commune de BOUSSAIS

Les pièces à fournir pour la validation par la Commission Permanente du C. D. sont :

- . Le plan du circuit de substitution (donné à M. MONTURIER lors de la réunion) ;
- . Arrêté préfectoral de février 2011 validant l'enquête publique de 2010 ;
- . Inscription par la commune de BOUSSAIS du nouveau chemin au PDIPR (le modèle de délibération sera fourni par le C. D.) ;
- . Convention de passage avec la commune de BOUSSAIS ;

. Accord du propriétaire actuel (GFA de la Chausserais) soit par une convention, soit par un bail emphytéotique (M. MONTURIER demandera au service juridique du Conseil départemental la meilleure solution).

M. MONTURIER prendra contact avec la mairie de BOUSSAIS pour l'informer et organiser une réunion sur ce dossier.

Le Conseil Départemental demandera au propriétaire de clôturer pendant l'été le nouveau chemin coté du bois avant la vente de celui des « 4 Bornes ».

L'entretien du nouveau chemin sera à la charge de CHICHE et pour cela une convention sera à passer avec la commune de BOUSSAIS.

M. le Maire a demandé aux représentants du Conseil Départemental que l'inscription du nouveau chemin soit validée par la Commission Permanente au plus tard en octobre ou novembre 2015 avant la fin de validité de l'arrêté préfectoral concernant l'enquête publique.

Mr le Maire a rendez-vous jeudi avec Mr le Maire de BOUSSAIS

4. AGGLO2B : REPARTITION DU FPIC 2015(Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour l'exercice 2015

Mr le Maire explique que cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les services de l'Etat ont envoyé à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, le détail de la répartition dite « de droit commun ».

Mr le maire signale que pour Chiché, l'augmentation est de +13 % et correspond à la somme de 17000€.

Mr le maire donne les chiffres de quelques communes pour comparaison par rapport à Chiché.

Les organes délibérants de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et des communes membres peuvent toutefois procéder à une répartition alternative du de la répartition du FPIC par délibération prise avant le 30 juin 2015. Le vote doit avoir lieu tous les ans. Le vote de ce soir n'est valable que pour 2015

Trois modes de répartition sont possibles :

Répartition n°1 dite « de droit commun »

Aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas.

Part	Montant
EPCI	669 745 €
Communes membres	1 147 608 €
TOTAL	1 817 353 € *

*+35.91 % par rapport à 2014

Répartition n°2 dite « à la majorité des 2/3 »

Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI.

Dans ce cas, à l'intérieur de la part destinée aux communes, le reversement à chaque commune est modifié selon le choix fait par le Conseil Communautaire de la pondération des éléments financiers et fiscaux, sans que cela ne puisse minorer de plus de 30 %, ou majorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le « droit commun ».

Répartition n°3 dite « dérogatoire libre »

Dans ce cas, il appartient au Conseil Communautaire et à tous les Conseils Municipaux de définir les critères de répartition du reversement. Cette proposition doit faire l'objet de délibérations concordantes d'approbation, à la majorité des 2/3 de ses membres pour le Conseil Communautaire, et à la majorité simple pour les Conseils Municipaux.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de :

- choisir la répartition n°3 dite « dérogatoire libre » avec la proposition suivante : il est attribué à chaque commune le montant reversé de la répartition de droit commun 2015, minoré de 30 % conformément au tableau annexé.

Le conseil demande ce qui se passe s'il vote contre cette répartition.

Mr le Maire répond que dans ce cas tout revient aux communes et l'agglo perd 350000 euros.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du président de l'Agglo qui argumente pour le choix de cette répartition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir voté (Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 8) décide :

- De répartir le FPIC 2015 selon la proposition présentée, à savoir : répartition dérogatoire libre, et attribution à chaque commune du montant reversé de la répartition de droit commun 2015 minoré de 30 %, conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

5. AGGLO2B : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Mr le Maire indique qu'il s'agit d'établir un avenant N° 2 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale à partir de l'année 2015 afin de :

1. **Intégrer la prestation de service « Formation Prévention, Hygiène et Sécurité »** à l'article 2.1.2. de la convention de mutualisation et de solidarité territoriales.
2. Cette nouvelle prestation permettra à la commune de bénéficier notamment des formations suivantes (liste non exhaustive) :

1. Formation autorisation de conduite	<ul style="list-style-type: none">. Formation autorisation de conduite des engins de chantier. Formation autorisation de conduite des PEMP (Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes). Formation autorisation de conduite des chariots automoteurs de manutentions à conducteur porté. Formation autorisation de conduite des grues auxiliaires de chargement. Formation à la signalisation temporaire de chantier
2. Formation habilitation électrique	<ul style="list-style-type: none">. Formation pour obtenir l'habilitation électrique BS/BE (formation initiale ou recyclage). Formation pour obtenir l'habilitation électrique B1/B2/BR/BC (formation initiale ou recyclage)
3. Formations secourisme, incendie	<ul style="list-style-type: none">. Formation PSC1 - Prévention et Secours Civique de niveau 1 (Formation initiale et recyclage). Formation SST - Sauveteur Secouriste du travail - (formation initiale et recyclage). Formation EPI (Equipier de Première intervention)

4. Autres formations	<ul style="list-style-type: none"> . Formation Prévention des Risques liés à la manutention manuelle . Formation travail en hauteur . Formation montage-utilisation-démontage d'un échafaudage
----------------------	---

A compter de 2015, le coût par agent pour chaque formation a été calculé à partir du résultat du marché public passé par la Communauté d'Agglomération.

Modifier le mode de règlement des prestations :

- a. en précisant que : le paiement interviendra au cours du 1^{er} trimestre sur la base de la population municipale (référence INSEE au 1^{er} janvier de l'année).
- b. en corrigeant la population de référence : population municipale, au lieu de la population sans double compte.

Accord du conseil.

6. PROPOSITION D'APPELLATION DU VILLAGE DE LA VALLEE SUR LE PLAN CADASTRAL

Mr le Maire explique aux membres du conseil municipal que le lieudit «La Vallée » n'apparaît pas sur le cadastre, ce qui pose des problèmes aux propriétaires au niveau fiscal et postal.

Par conséquent, Mr le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération afin que le lieudit situé au niveau de la parcelle cadastrée BL 88 prenne l'appellation « La Vallée » et soit mentionné sur le cadastre.

Accord du conseil.

7. DOTATIONS 2015 : Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Mr le Maire rappelle les dotations 2014 et donne les montants pour 2015 :

DSR : 2014 = 41278	budgété : 37000	2015 = 43124
DNP : 2014 = 5851	non budgété	2015 = 5266

Mr le Maire rappelle toutefois que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse de 30000 euros cette année, donc au total cela fait 23000 € en moins pour les recettes de la commune.

8. PREPARATION VOYAGE PARIS DU 23 JUIN : Visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale

Mr le Maire fait le point des personnes qui seront présentes. Mr GOYEAU ne pourra pas être présent, suite à imprévu.

Programme :

3 h 30 : Départ place Saint Martin

9 h 00 : Visite de l'Assemblée

12 h 30 : Rendez-vous devant le Sénat Rue Vaugirard

13 h 00 : Déjeuner au restaurant La Bastide Odéon (prix repas : 36.50 € pour les non élus)

15 h 30 : Visite du Sénat

Retour : vers minuit

Mr le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'avoir une pièce d'identité le jour de la visite.

Mr le Maire souhaite refaire le point des coûts :

Prix repas : 36.50 € pour les non élus

Transport : les adjoints et Mr le Maire paient leur place de car, la commune prend en charge le prix du car pour les conseillers, décision de février.

Mr le Maire demande l'avis du conseil : les membres du CCAS paient-ils le transport ou la commune le prend il en charge ?

Décision du conseil : les membres du CCAS paient le transport

Mr le Maire rappellera Mr le Sénateur Ph. MOUILLER pour savoir si les membres du CCAS peuvent être considérés comme élus et ne pas payer le repas.

9. NOUVELLES DISPOSITIONS SUR LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS DU PERSONNEL COMMUNAL

Mr le Maire explique qu'à partir de 2015 il n'y aura plus de notation annuelle.

Un entretien annuel doit être fait par le supérieur hiérarchique. Un compte-rendu est ensuite rédigé.

Cet entretien sert à faire le bilan de l'année écoulée, à vérifier si les objectifs ont été atteints et faire le point des formations effectuées entre autre. Les objectifs pour l'année N+1 sont également fixés.

L'organigramme du personnel communal devra être mis à jour ainsi que des fiches de poste pour chaque agent.

Cela va représenter un changement important dans le management.

Des formations auront lieu pour préparer les personnes qui évalueront les employés.

Mr le Maire restera quand même en contact et ouvert à toute rencontre avec tous ses agents.

10. DEMANDE DE SUBVENTION DU STOCK-CAR

Mr le Maire donne lecture du courrier du Stock-car qui demande une subvention pour les aider à réaliser la manifestation du mois de juillet. Il n'y a pas de somme précise demandée.

Mme TURPEAU demande combien la commune avait donné l'année dernière.

Mr le Maire indique qu'il y en avait pour 4570 euros (subvention exceptionnelle de 2000 € + location groupe électrogène, chalets...)

Mr le Maire demande si on renouvelle une subvention exceptionnelle.

Mr RENAUDET dit qu'il vaudrait mieux donner une subvention annuelle au moment du budget pour les années à venir.

Mr le Maire propose de les rencontrer.

11. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN STAND « VENTE DE MELON »

Mr le Maire informe le conseil de la demande de Mr BILLON (Les M'ions d'Alfred) qui désire installer un stand de vente de melons Place Saint Martin cet été.

Mr le Maire précise que le tarif du droit de place 2015 a déjà été voté : 12 euros /jour

Accord du conseil mais la remorque frigorifique devra être installée derrière la mairie.

12. QUESTIONS DIVERSES

Tour Cycliste des Deux-Sèvres

Mr le Maire signale au conseil que le tour cycliste des Deux-Sèvres passera à Chiché le 11 Juillet

Mr le Maire donne le trajet emprunté sur la commune de Chiché et les horaires (La Jaunière, le Haut Chausserais, la Brétinière, la Renelière entre 15h et 16h).

Participation citoyenne dans le cadre de l'action « Vigilance voisins » :

Mr le Maire rappelle l'engagement pris lors de la réunion de conseil de mai.

Mr RENAUDET a été nommé responsable par le conseil.

Depuis, Mr le Maire a rencontré Mr Robert NEAUX et Mr Gérard CADUE qui sont d'accord pour être désignées personnes volontaires pour assurer la « vigilance voisins ». Le quartier choisi sera la rue du stade et les rues adjacentes.

Demande de Mme MORO :

- Quand est-il prévu de tondre la noue au Pinier 2.

Mr RENAUDET dit que c'est programmé pour mardi matin 9 juin.

- Licence 4 du restaurant « Chez Elena »

Suite à la fermeture du commerce chez Elena, Mme MORO demande qu'en est-il de la licence Licence 4 qui appartenait à l'établissement.

Mr le Maire répond qu'elle a été achetée mais qu'il ne souhaite pas dire par qui. Elle est encore sur la commune car les licences sont liées au territoire, il faut l'accord du maire pour qu'elle quitte la commune.

La licence était détenue chez le liquidateur, quelqu'un a fait une proposition, elle lui a donc été vendue.

Mr le Maire précise qu'il y a une autre licence 4 à Chiché qui appartient à la Société de chasse des Bois de Bressuire.

Prochaines réunions :

Commission communication (bulletin municipal) : 10 juin à 18 h 30

Commission TAP : 11 juin

Commission communication (site) : 18 juin à 18 h 30

Commission Vie Associative : le 17 juin à 18 h 30